

# LE MACSOMÈTRE

# COMPTES DE SOORTS-HOSSEGOR 2016 – 2017 – 2018 – 2019

---

## Sommaire

---

1. Les 7 indicateurs financiers retenus	page 02
2. Les deux modes de présentation des budgets communaux	page 03
3. Les grands traits de la comptabilité de notre commune	page 04
4. Macsomètre 2019	page 07
5. Macsomètre 2018	page 09
6. Macsomètre 2017	page 11
7. Macsomètre 2016	page 13

# Les 7 indicateurs financiers retenus

<p>. 1 . RECETTES DE FONCTIONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Contributions fiscales des particuliers et des entreprises : taxes foncière et d'habitation, droits de mutation.</li><li>• Dotations de l'État, subventions, autres...</li><li>• Divers, dont les résultats reportés.</li></ul>
<p>. 2 . DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépenses récurrentes nécessaires au fonctionnement des services : salaires et indemnités, voirie, urbanisme, social, éducation, ...</li><li>• Dépenses exceptionnelles : subventions d'équilibre, de fonctionnement, ...</li><li>• Autres dépenses, dont les résultats reportés.</li></ul>
<p>. 3 . AUTOFINANCEMENT = 1 - 2</p>	<p>Indicateur essentiel. Il exprime la capacité financière de la commune à financer son programme d'investissements. Formé, quasi exclusivement, du solde entre recettes et dépenses de fonctionnement il devrait constituer la principale ressource structurelle de financement.</p>
<p>. 4 . RECETTES D'INVESTISSEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autofinancement</li><li>• Subventions</li><li>• Cessions d'actifs</li><li>• Emprunts de l'année, ...</li></ul>
<p>. 5 . DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Achats d'équipements</li><li>• Remboursements (emprunts, ...)</li><li>• Divers, dont résultats reportés</li></ul>
<p>. 6 . ENDETTEMENT</p>	<p>Situation de la dette globale cumulée à la clôture de l'année considérée.</p>
<p>. 7 . RATIO D'ENDETTEMENT = 6 / 3</p>	<p>Indicateur « standard », ce ratio mesure la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette. Il correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette si la collectivité y consacrait l'intégralité de son autofinancement.</p>

# Les deux modes de présentation des budgets communaux

---

## 1. Par fonction

Le budget est décliné en 10 fonctions entre lesquelles se ventilent toutes les dépenses et les recettes de la commune :

- Fonction 0 : services généraux
- Fonction 1 : sécurité et salubrité publique
- Fonction 2 : enseignement
- Fonction 3 : culture
- Fonction 4 : sport et jeunesse
- Fonction 5 : intervention sociale et santé
- Fonction 6 : famille
- Fonction 7 : logement
- Fonction 8 : aménagement, environnement
- Fonction 9 : action économique

## 2. Par nature

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les comptes sont tenus exclusivement par nature.

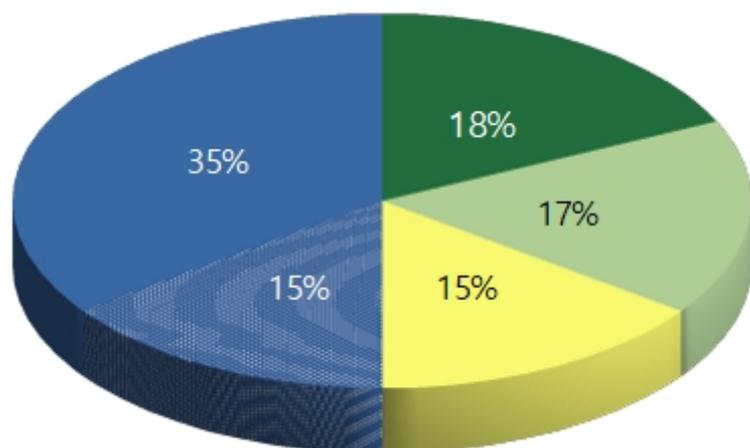
En revanche, dans les communes de 3 500 habitants à 10 000 habitants, dont Soorts-Hossegor fait partie, la présentation se fait par nature avec une présentation fonctionnelle croisée.

La présentation par nature consiste à classer les dépenses et les recettes selon leur nature et non en fonction de leur destination. On peut savoir, par exemple, combien la commune dépense en « énergie-électricité » au compte 60612, mais on ne sait pas quelles ont été les dépenses et recettes énergétiques propres au stade municipal ou à l'école maternelle.

Notre analyse nous a amenés à vous proposer une présentation fonctionnelle des comptes ; nous les avons retraités quand il était souhaitable de le faire pour en faciliter la compréhension.

Nous nous attachons à expliciter les spécificités de notre commune ainsi que les « constantes » qui apparaissent lors de l'étude des quatre dernières années, 2016 à 2019.

# Les grands traits de la comptabilité de notre commune (moyennes 2016 - 2019)

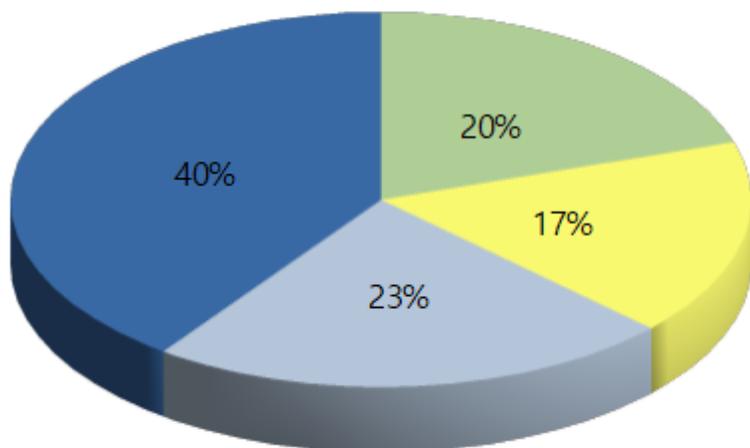


## 1. Les recettes de fonctionnement (± 10 M€)

Elles sont constituées, principalement, par quatre types de revenus. La part de chacun, dans l'ensemble, est restée stable ces quatre dernières années

- 1. Les contributions fiscales (35 %) ce sont, pour l'essentiel, les taxes foncière et d'habitation. Si cette dernière est supprimée, ou en voie de suppression, pour les résidences principales elle est maintenue pour les résidences secondaires.
- 1bis On peut y associer les droits de mutation (15 %) dont la croissance s'est affirmée au cours des cinq dernières années, reflet de l'attractivité de la commune.
- 2. Les cessions d'actifs de toutes natures (15 %) : immobilier, foncier, ... Elles ont joué un rôle déterminant dans la stratégie d'investissement de la commune.
- 3. Les activités touristiques et propres à la commune (17 %). Proches de 2 M€ par an, elles présentent un caractère versatile car elles dépendent de l'efficacité de l'animation de la commune, de la situation économique générale et de la météo.
- 4. Les recettes de diverses natures (18 %) : subventions, soldes des budgets annexes, ...

L'ensemble des recettes de fonctionnement de la commune - hors cession d'actifs - pourtant très supérieur au total des recettes des communes de taille comparable, ne permet pas de financer la totalité des dépenses d'investissement, une fois les dépenses de fonctionnement couvertes.



## 2. Les dépenses de fonctionnement (± 9 M€)

Elles peuvent, elles aussi, être segmentées en quatre catégories.

1. Les frais de personnel représentent environ 40 % de l'ensemble des dépenses : dépendantes d'un effectif stable, elles évoluent au gré de la politique salariale dictée, pour l'essentiel, par L'État.
2. Les charges à caractère général (23 %) :
  - énergie 0,4 M€
  - évènements 0,4 M€
  - entretien (voirie, bâtiments, ...) 0,6 M€
  - prestations de service 0,3 M€
  - fournitures et consommables 0,3 M€
  - taxes 0,1 M€
3. Les charges diverses (20 %) : charges financières, amortissements, valeur comptable des immobilisations cédées, ...
4. Les charges de gestion courantes (17 %) à destination de certains organismes (MACS, CCAS, associations, ...)

Au fil des années, la moyenne de l'ensemble de ces charges représente entre 85 % et 90 % des recettes de fonctionnement soit un solde résiduel faible. Leur croissance est modérée (de l'ordre de 2 % par an) supérieure néanmoins à l'inflation.

## 3. L'autofinancement (± 1,2 M€)

Cette situation génère un autofinancement (Recettes de fonctionnement - Dépenses de fonctionnement) relativement fragile - 10 à 15 % des recettes - pour financer un programme d'investissements lourd, 20 M€ pour les 4 dernières années.

L'insuffisance structurelle de l'autofinancement a été compensée, depuis 2016, à parts égales, par :

- des cessions d'actifs de la commune,
- des recettes de natures diverses, spécifiques au financement des investissements, tels que : FCTVA\*, Taxe d'aménagement, amortissements, subventions,
- l'emprunt (2 M€) en 2018.

\* Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Cette dotation leur est versée pour assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'elles ne sont pas considérées comme des assujetties. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2015.

#### 4. Les investissements

L'insuffisance structurelle de l'autofinancement est un élément essentiel de la problématique actuelle de la commune. Engagée dans un programme d'investissements lourd pour les prochaines années : Sporting Casino, voirie (aménagement de l'avenue de Bordeaux), place des Landais - ces projets représentent à eux seuls près de 10 M€ - comment pourra-t-elle les financer alors que :

- les actifs cessibles se font rares ;
- les ressources risquent d'être réduites par les conséquences de la pandémie ;
- le recours à l'emprunt pourrait être rendu plus difficile du fait de l'augmentation possible des taux.

Il nous paraît vital que des thérapies adaptées soient appliquées rapidement aux recettes et aux dépenses de fonctionnement si les ambitions du programme d'investissement sont maintenues.

#### 5. L'endettement (3,5 M€)

Fin 2019, l'endettement est proche de 3,5 M€. Supportable dans les conditions économiques du passé, il doit être gardé sous contrôle.

# MACSOMÈTRE 2019

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	Recettes	Dépenses	Excédent / (Déficit)	Ressources	Emplois	(Besoin) / Excédent
Valeur en M€	13,5	10,3	3,2	5,3	3,2	2,1
Variation 2019/2018	+ 45,2 %	+ 25,6 %	> 100 %	+ 12,8 %	- 34,7 %	Résultat reporté (+)

	Auto financement	Population (nb de personnes)	Endettement	Ratio Endettement	Impôts et taxes*
Valeur en M€	1,6	3947	3,5	2,2	4,3
Variation 2019/2018	+ 6,7 %	+0,5 %	- 12,5 %		+ 2,4 %

\* *Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, Droits de mutation*

L'année 2019 présente la caractéristique d'enregistrer une augmentation des recettes de fonctionnement par rapport à l'année précédente en raison d'importantes cessions d'actifs : immobilier, foncier, fonds de commerce.

Ce phénomène que l'on retrouve en 2017 et 2016 est à l'origine d'écritures comptables qui perturbent la comparaison des données entre les différentes années.

## 1. Les recettes de fonctionnement : 13,5 M€

Elles comprennent la vente de deux actifs importants contributive de plus-values ainsi que de trésorerie (1,9 M€). Hors ces recettes exceptionnelles, elles augmentent de 6 % environ par rapport à l'année précédente.

On constate en 2019 :

- d'une part, une évolution substantielle (+13 %) et générale de l'ensemble des produits dérivant des activités de la commune hors recettes directement liées au tourisme (i.e. taxe de séjour, redevance camping-cars, concessions de plage et terrasses, halles, parcmètres, produits du casino, ...)
- d'autre part, des recettes fiscales en progression (+12 %) grâce à une accélération (+60 %) des droits de mutation qui atteignent 1,6 M€.

Finalement, ce sont ces trois importants facteurs de croissance des revenus qui expliquent l'évolution significative des recettes de la commune.

N.B. : Soorts-Hossegor continue à bénéficier du solde favorable de ses budgets annexes (fonctionnement + investissement) même si pour la deuxième année consécutive ceux-ci dégagent un solde positif en baisse.

*Les budgets annexes comprennent : le Sporting Casino, le cinéma Le Rex, le Parc d'activités Pédebert, l'eau (une partie de l'assainissement), le restaurant Jean des Sables, les barthes, la maison de la petite enfance.*

## 2. Les dépenses de fonctionnement : 10,3 M€

Elles augmentent de 5 % environ par rapport à 2018 hors amortissement exceptionnel lié aux cessions d'actifs (1,8 M€). Les autres postes des comptes restent stables.

## 3. L'autofinancement : 1,6 M€

Hors effet des cessions d'actifs (1,9 M€), son montant (1,6 M€) est insuffisant puisqu'il ne couvre que moins de la moitié des engagements d'investissement.

## 4. Les engagements d'investissements : 3,4 M€

Ils concernent le reliquat des travaux engagés au titre de la réhabilitation du bourg de Soorts, de la rénovation et mise aux normes de la mairie, de la réfection de la toiture du Jai Alai ainsi que ceux, plus récents et pour 0,98 M€, des vestiaires et tribunes du stade de rugby.

Le financement, en complément de l'autofinancement, est réalisé par des recettes diverses (FCTVA, subventions, ...) qui permettent de libérer un solde dont le report (environ 1,5 M€) sera utile en 2020 pour financer un programme dont le montant se profile autour de 10 M€ (Sporting, Pédebert, place des Landais, avenue de Bordeaux ...). Toutefois, compte-tenu de la situation économique et sanitaire actuelle, la nouvelle municipalité réfléchit à un report de la rénovation du Sporting (2,0 M€) à 2022.

## 5. L'endettement : 3,5 M€

Stable, aucun endettement supplémentaire n'a été nécessaire.

En synthèse, une année exceptionnelle servie par une progression des recettes de fonctionnement, un recul des charges et un financement complémentaire apporté par les cessions d'actifs.

# MACSOMÈTRE 2018

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	Recettes	Dépenses	Excédent / (Déficit)	Ressources	Emplois	(Besoin) / Excédent
Valeur en M€	9,3	8,2	1,1	4,7	4,9	(0,2)
2018/2017	- 5,1 %	- 17,2 %	-	+ 6,8 %	+ 36,1 %	Résultat reporté (-)

	Auto financement	Population (nb de personnes)	Endettement	Ratio Endettement	Impôts et taxes
Valeur en M€	1,5	3929	4,0	2,7	4,2
2018/2017	> 100 %	+0,2 %	+ 66,7 %		+ 4,5 %

L'année 2018 marque, en apparence, un ralentissement du rythme des dépenses de fonctionnement par rapport aux années précédentes, impactées par des éléments exceptionnels (Parc d'activités Pédebert). De fait les dépenses récurrentes (hors reports d'amortissement des cessions d'actifs) progressent de 2 % pour s'établir à 8,2 M€.

## 1. Les recettes de fonctionnement : 9,3 M€

Elles baissent, traduisant un ralentissement des cessions d'actifs qui avaient atteint un point haut en 2016.

Un autre élément remarquable est la baisse des droits de mutation qui avaient été jusque-là en progression constante.

Enfin, d'une part, les activités relatives aux initiatives de la commune continuent à renforcer ses revenus et d'autre part les recettes fiscales ne faiblissent pas grâce à la hausse de la base locative assiette des taxes foncières et d'habitation.

## 2. Les dépenses de fonctionnement récurrentes : 8,2 M€

Hors dépenses exceptionnelles elles progressent de 2 %. Elles restent inférieures aux prévisions budgétaires suite à des dépenses de personnel et un effectif plus faible.

### 3. L'autofinancement : 1,4 M€

Il est, en valeur, proche de la moyenne de la période de référence (2016 à 2019) et ne couvre que 29 % des engagements d'investissements de l'année.

### 4. Les investissements : 4,9 M€

Les principaux projets engagés :

- la réhabilitation et l'embellissement du bourg de Soorts (1,9 M€),
- la rénovation et mise aux normes de la mairie (0,6 M€),
- la réfection de la toiture du Jai Alai (0,7 M€),
- vidéo surveillance (0,27 M€)
- l'assainissement (0,5 M€)
- la réfection des réseaux d'eaux pluviales (0,67 M€)

Face à un autofinancement insuffisant la commune a contracté un emprunt de 2 M€. Le solde est financé par des subventions (0,9 M€), FCTVA, taxes d'aménagement, amortissement (1,3 M€).

### 6. L'endettement : 4,0 M€

L'emprunt de l'année (2 M€) porte l'endettement à hauteur de 4,0 M€ après remboursement de l'annuité de 0,4 M€.

# MACSOMÈTRE 2017

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	Recettes	Dépenses	Excédent / (Déficit)	Ressources	Emplois	(Besoin) / Excédent
Valeur en M€	9,8	9,9	(0,1)	4,4	3,6	0,8
Variation 2017/2016	- 24,6 %	- 16,8 %	-	- 31,3 %	- 42,9 %	-

	Auto financement	Population (nb de personnes)	Endettement	Ratio Endettement	Impôts et taxes
Valeur en M€	0,3	3923	2,4	8	4,0
Variation 2017/2016	- 78,6 %	- 0,3 %	- 11,1 %		1,8 %

L'année 2017 présente un profil similaire à celui de l'année 2016.

Pour un périmètre équivalent d'activités, le rythme stabilisé des dépenses de fonctionnement est perturbé par un événement exceptionnel qui fausse la comparaison 2016/2017.

En 2017 en effet, la subvention votée pour l'aménagement de l'extension du Parc d'activités Pédebert (1,2 M€) influence la lecture des chiffres reportés.

Hors cet événement exceptionnel, c'est une somme proche de 8,7 M€ qui a été dépensée par la commune au titre de la gestion de ses différentes activités.

## 1. Les recettes de fonctionnement : 9,8 M€

Elles progressent, hors éléments exceptionnels, sous l'effet des revenus :

- tirés des diverses activités de la ville (2,2 M€ soit + 11 %),
- issus de la fiscalité (6,5 M€ soit + 2,5 %) grâce notamment à la progression des frais de mutation.

A contrario, même si la commune comptabilise des cessions d'actifs (0,9 M€), ces dernières restent substantiellement en deçà de 2016, année record de ce point de vue.

Enfin le solde des budgets annexes est significativement favorable et contribue au financement d'un niveau élevé d'engagements d'investissement.

## 2. Les dépenses de fonctionnement : 9,9 M€

Elles se révèlent, au réel, à un niveau inférieur au budget, montrant ainsi une stratégie budgétaire conservatrice.

Le poste des frais de personnel se positionne, hors éléments exceptionnels, à hauteur de 46 % de l'ensemble des charges. C'est une progression de 4 % qui est notée par rapport à 2016.

## 3. L'autofinancement : 0,3 M€

Trop faible pour financer le budget d'investissement.

## 4. Les investissements : 3,6 M€

3,6 M€ ont été engagés en 2017 pour financer quelques investissements. Parmi eux :

- la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de réhabilitation et d'embellissement du bourg de Soorts (1,25 M€),
- la sécurisation et l'aménagement de l'avenue de la Bécasse (1,1 M€),
- des travaux d'assainissement (0,75 M€),
- la mise aux normes et la rénovation de bureaux de la mairie, ...

Ces travaux ont été financés grâce à un report de l'exercice précédent, à la vente d'immobilier et de foncier et, enfin, d'un apport des budgets annexes.

## 5. L'endettement : 2,4 M€

Pas de besoin d'emprunt en 2017.

# MACSOMÈTRE 2016

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENTS		
	Recettes	Dépenses	Excédent / (Déficit)	Ressources	Emplois	(Besoin) / Excédent
Valeur en M€	13,0	11,9	1,1	6,4	6,3	0,1
Variation 2016/2015	+ 0,9 %	+ 0,9 %	10,0 %	> 100 %	> 100 %	-

	Auto financement	Population (nb de personnes)	Endettement	Ratio Endettement	Impôts et taxes
Valeur en M€	1,4	3935	2,7	1,9	3,95
Variation 2016/2015	-	0,9 %	- 10,0 %		+ 1,8 %

L'année 2016 se singularise par des écritures comptables exceptionnelles qui gonflent simultanément recettes et dépenses de fonctionnement de façon très substantielle.

Ces écritures, par leur importance, créent une distorsion dans la lecture des ratios et dans l'analyse des tendances. Notre analyse neutralise ces effets.

Le caractère exceptionnel de ces écritures réside dans le fait qu'elles concernent des cessions de terrains (dits de la Lyonnaise des eaux et de fonds de zone) pour une valeur importante (4,1 M€) générant un effet de trésorerie important, accompagnant une plus-value de cession non moins importante sur les comptes (2,9 M€).

## 1. Les recettes de fonctionnement : 13 M€

L'ensemble des recettes de fonctionnement, hors éléments exceptionnels, se situe à un niveau proche de 9 M€. Les revenus relevant de la fiscalité, dont les frais de mutation, représentent 75 % de cet ensemble, ce qui constitue une proportion très élevée.

Les activités sous contrôle de la commune, touristiques et sportives, pèsent pour 20 %. Elles ont vocation à progresser significativement dans les années ultérieures.

## 2. Les dépenses de fonctionnement : 11,9 M€

Les dépenses de fonctionnement restent stables par rapport à l'année précédente et inférieures à l'enveloppe budgétaire.

Le poids des différentes natures de charges s'établit ainsi :

- salaires et charges : 50 %
- charges courantes et financières : 20 %
- charges opérationnelles : 15 %

### 3. L'autofinancement : 1,4 M€

L'autofinancement résultant des revenus et charges de fonctionnement est insuffisant pour contribuer sérieusement au financement des engagements d'investissements élevés de l'année.

### 4. Les investissements : 6,3 M€

Les travaux relatifs au boulevard de la Dune (2,8 M€) constituent le poste le plus important. L'aménagement de l'accès et des voies de circulation de la zone d'activités de Pédebert (1,2 M€), la réfection des réseaux des eaux pluviales (0,7 M€) et celle du fronton (0,2 M€) ont fait également partie des priorités.

Le financement de ces investissements est réalisé par les produits de cessions, l'autofinancement et diverses formes de revenus (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement, ...).

### 5. L'endettement : 2,7 M€

Il est ramené à 2,7 M€ après règlement d'une annuité de 0,4 M€.